



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale Transports Mobilité  
Grands Equipements  
Direction des Transports Régionaux et de  
l'Intermodalité  
Service des Transports Express Régionaux**

**COMITE DE SUIVI DE  
DESSERTES FERROVIAIRES**

**VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

**COMPTE-RENDU  
(Réunion en visioconférence)**

**Liste des participants :**

---

Membres du comité de suivi de dessertes ferroviaires :

Madame Marie-Rose BENASSAYAG, vice-présidente du Département des Alpes-Maritimes (membre titulaire)

Monsieur Jean-Charles BORGHINI, maire de La Brillanne (membre titulaire)

Monsieur Yannick CHENEVARD, vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (membre titulaire)

Monsieur Pierre DONADEY, maire de l'Escarène (membre suppléant)

Madame Antonia DUFOUR, conseillère départementale du Département de Vaucluse (membre titulaire)

Monsieur Denis JACOB, association UFC Que choisir (membre suppléant)

Monsieur Louis NEGRE, président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur (membre titulaire)

Monsieur Jean-Michel PASCAL, Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports – FNAUT (membre titulaire)

Madame Catherine PILA, conseillère métropolitaine de la Métropole Aix Marseille Provence (membre titulaire)

Monsieur Henri PONS, conseiller départemental du Département des Bouches-du-Rhône (membre titulaire)

Monsieur Serge PORTAL, maire d'Orgon (membre titulaire)

Madame Bernadette SAUDEMONT, conseillère départementale du Département des Hautes-Alpes (membre suppléant)

Monsieur Philippe TABAROT, conseiller régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (membre titulaire)

Madame Anne-Marie TABUTAUD, association Consommation Logement Cadre de Vie (membre titulaire)

Invités au Comité de suivi de dessertes ferroviaires, à titre d'experts :

Monsieur Jérôme BAILLARGUET, directeur délégué des opérations pour SNCF Voyageurs

Madame Corinne DURAND, directrice pôle commercial et service pour SNCF Gares & Connexions

Monsieur Patrick LARMINAT, Pole Prospective, Emergence et Maitrise d'ouvrage pour SNCF Réseau

Services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Monsieur Julien LANGLET, directeur général adjoint Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Bruno DESSAIGNES, directeur des trains régionaux et de l'intermodalité Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Madame Miren AGUER, cheffe du service mobilités et intermodalité
- Madame Françoise AUTRIC, chef de projet Autorité organisatrice de la mobilité

- Madame Aurélie CHARPENTIER, cheffe du service transports express régionaux
- Monsieur Julien COVET, chef-adjoint du service Réseau 04&05
- Madame Marine DOLLE, chef de projet « vélos »
- Madame Anne GAUTIER-MAUREL, cheffe du service Réseau régional
- Monsieur Yannick LLORET, conseiller technique cabinet du président Muselier
- Monsieur Krysten MARTIN, chargé de la définition de l'offre TER
- Monsieur Gilles MORONI, chef-adjoint du service Réseau 06
- Monsieur Vincent MOUREN, responsable d'unité plan de transports et exploitation au service transports express régionaux
- Madame Emmanuelle PAING, cheffe du service Réseau 13&84
- Madame Sylvie PEUZIN, chargée de mission au service transports express régionaux
- Monsieur Jonathan PRIESTER, chef-adjoint du service infrastructures ferroviaires et pôles d'échange
- Monsieur Christophe VIDONNE, chef du service des chemins de fer de Provence

## **1 – Accueil des membres du comité et adoption du règlement intérieur :**

---

Après un mot de bienvenue de monsieur Philippe TABAROT, conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, président de la séance, aux membres du comité de suivi des dessertes ferroviaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un appel de l'ensemble des participants a été pratiqué en guise de tour de table.

En introduction de la réunion, monsieur Philippe TABAROT a expliqué le contexte de crise sanitaire dans lequel celle-ci se tient et a dressé un bilan des mesures prises par la Région dans ce cadre. Il a ainsi précisé que la Région a souhaité préserver 90 % des transports régionaux en semaine et 70 % les week-ends durant ce deuxième confinement afin de permettre aux actifs de la première ligne de se déplacer. Il a également rappelé les mesures tarifaires adoptées pour faire face à l'état d'urgence sanitaire : gratuité sur l'ensemble du réseau régional ZOU ! pour le personnel soignant durant la période, à l'identique de ce qui existe déjà pour les forces de l'ordre, remboursements/annulation des prélèvements mensuels des abonnements pendant le premier confinement, mise en place de petit prix dans tous les TER cet été au plan national, baisse du montant des abonnements étudiants pour l'année scolaire 2020-2021, mise en place d'un abonnement « télétravail ».

Il a également mentionné la bataille que la Région a menée tout au long de l'année pour sauvegarder ses lignes de desserte fine du territoire que sont les lignes des Alpes, de la Côte Bleue et de la vallée des merveilles (Nice-Tende). Travail qui s'est traduit par la signature d'un contrat de performance avec SNCF Réseau au mois d'octobre dernier qui marque l'engagement de SNCF réseau à produire des résultats en un temps défini et à hauteur du fort engagement d'investissement financier de la Région.

Enfin, il a annoncé la fin des travaux MGA2 l'année prochaine qui vont permettre une desserte au quart d'heure en pointe de la ligne au service 2022 ainsi que l'arrivée de 5 nouveaux trains REGIOLIS qui vont contribuer à l'amélioration des conditions d'emport des usagers (les 2 premiers sont déjà en circulation, les 3 derniers le seront en janvier 2021).

Monsieur Philippe TABAROT a ensuite présenté l'ordre du jour de la réunion en précisant que les membres du comité sont informés du bilan de l'année qui s'achève ainsi que des évolutions prévues pour 2021 en matière de plan de transport, matériels, tarifs et schéma d'accessibilité, et qu'ils sont consultés sur les projets d'évolution de la gamme tarifaire des transports régionaux, d'ouverture à la concurrence et de mise en œuvre d'une transition énergétique en matière d'acquisition de matériel roulant avec notamment le projet de trains à batteries pour la desserte d'Aix-Marseille.

Monsieur Philippe TABAROT a ensuite donné la parole à monsieur Julien LANGLET pour qu'il détaille le règlement intérieur que les membres du comité doivent approuver.

Julien LANGLET a ainsi rappelé qu'il n'y a pas de modification majeure de ce règlement intérieur par rapport à celui adopté l'année précédente. Celui-ci reprend pour l'essentiel les dispositions du décret n° 2018-1364 du 28 décembre 2018 relatif aux comités de suivi des dessertes ferroviaires, notamment concernant les thèmes sur lesquels le Comité est informé ou consulté. Il a également rappelé l'article 5 du règlement qui prévoit une « obligation de discrétion ».

## **2 - Information :**

---

Monsieur LANGLET a donné la parole à monsieur Bruno DESSAIGNES qui a détaillé les chiffres du bilan de l'année 2020 en matière de transport ferroviaire.

Bruno DESSAIGNES a ainsi constaté que malgré la crise, le résultat de l'année qui s'achève est très positif tant en termes de suppression (lorsqu'on enlève les suppressions dues à la crise sanitaire) qu'en terme de régularité.

Le taux de fiabilité des TER (retards + suppressions) n'étant pas représentatif du fait de la crise sanitaire, ce sont les taux de régularité qui ont été présentés. Le taux annuel global de régularité 2020 est excellent avec 90 % à fin septembre. Il atteint l'objectif fixé pour 2020.

La ligne des chemins de fer de Provence fait montre également en 2020, avec 95,1 % de régularité à fin septembre (au-delà de l'objectif contractuel de 93,6 %), d'un très bon taux. En revanche, la crise sanitaire affecte, à l'égal des TER, le taux de suppression des trains qui atteint 7,2% (en comptant les trains supprimés pour cause COVID et tempête Alex).

La fréquentation des TER, en revanche, a subi une forte chute du fait de la crise de la Covid 19 (- 42 % en cumulé 2020 à fin septembre par rapport à la même période en 2019) même si celle-ci a bien résisté durant les mois d'été. Bruno DESSAIGNES a précisé qu'il fallait s'attendre à un impact majeur de la deuxième vague de la crise sur le mois de novembre.

Julien LANGLET a ensuite repris la parole pour présenter les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire en gare et à bord :

Dans les trains :

Renforcement quotidien du nettoyage et désinfection des rames TER de tous les espaces voyageurs : plateformes, tablettes, barres de maintien... Affichage et communication dans les trains des mesures de protection individuelles et collectives.

Dans les gares :

Séparation des flux par l'apposition d'affiches et de stickers au sol (24 000 dans notre région) dans les gares à importante fréquentation.

Distributeurs gratuits de gel hydroalcoolique implantés dans les 8 plus grandes gares de la région.

Fréquence de nettoyage des gares renforcée et produits virucides utilisés par les équipes de nettoyage pour traiter toutes les surfaces de contact (rampes, boutons d'appel d'ascenseurs, distributeurs...).

Affichage et communication dans les gares des mesures de protection individuelles et collectives.

Il a ensuite rappelé les mesures tarifaires prises par la Région en 2020 pour faire face à la crise :

- Réduction du prix du Pass Zou ! Etudes en le ramenant à 90 €/an au lieu de 110 €/an (45€/an avec Quotient Familial <700€/mois ou à partir du 3e titulaire d'un Pass). Près de 100 000 demandes d'abonnements ZOU ! Etudes ont d'ores et déjà été déposés pour l'année scolaire 2020/2021. En termes de fréquentation TER occasionnelle et à titre de comparaison, sur l'année scolaire 2018/2019, avec l'ancienne formule, les abonnés ZOU Etudes avaient effectué 206 000 trajets occasionnels (BU à 50% de réduction), alors qu'avec le nouvel abonnement (et donc billet à 0€), 575 000 trajets ont été réalisés sur l'année scolaire 2019/2020. Cela représente toute l'année, 1000 trajets supplémentaires en TER

chaque jour. Le résultat est impressionnant compte tenu du contexte de crise COVID en 2020. On peut en escompter 2000 trajets supplémentaires par jour, hors crise.

Selon l'enquête réalisée par SNCF en juin dernier : 87% des personnes interrogées juge le tarif avantageux, plus de 90% apprécient la possibilité de voyager sans limite sur tous les réseaux, 86% l'ont utilisé ou vont l'utiliser pour des trajets occasionnels. Ces trajets concernent majoritairement les visites à la famille et aux amis, et les loisirs.

- Mise en place en septembre d'un test d'abonnement spécifique « télétravail » qui permet de réduire jusqu'à 70 % le montant du billet. Cet abonnement mensuel permet d'effectuer au choix jusqu'à 20 ou 30 trajets maximum, entre le domicile et le lieu de travail en offrant respectivement 60 % et 70 % de réduction par rapport au plein tarif. Durant ces premiers mois cet abonnement a été acquis par 500 abonnés.

- Instauration de la gratuité des transports régionaux pour le personnel soignant dès le premier confinement et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (16 février 2021)

- Instauration de la gratuité des TER dans la vallée de la Roya depuis les intempéries des 2 et 3 octobre 2020.

Monsieur Julien LANGLET a ensuite passé la parole à monsieur Jonathan PRIESTER afin qu'il présente le bilan de l'agenda d'accessibilité.

Ce-dernier a précisé que cet agenda intégrait la chaîne complète de déplacement et pas uniquement le transport ferroviaire dont traite ce comité. Il a ainsi rappelé que cet agenda introduisait une date butoir pour rendre accessible les points d'arrêts prioritaires listés de 2021 pour le routier et 2024 pour les gares.

Il a été rappelé que pour le périmètre ferroviaire SNCF, 42 points prioritaires ont été identifiés selon différents critères portant sur la fréquentation ou la présence d'établissements accueillants des personnes en situation de handicap et qu'à ce jour, les espaces intermodaux et les bâtiments étaient tous accessibles ; les quais sont accessibles dans 23 gares ; 12 points sont en cours de travaux ou programmés, 7 restent à programmer. Ces dossiers sont présentés par la SNCF aux Commissions départementales d'Accessibilité.

Outre la mise en accessibilité des quais, se pose aussi la question de l'allongement pour permettre de normaliser les longueurs des quais sur certains axes.

En 2021, les gares de Juan-les-Pins, Carnolès et Menton vont subir des travaux de mise en accessibilité :

- Juan-les-Pins (de janvier à juin 2021) pour un montant de 4,3 M€ dont 2,7M€ (env. 63%) à la charge de la Région

- Carnolès (Roquebrune-Cap Martin) (de juillet à décembre 2021) pour un montant d'environ 4,9M€ dont environ 2,8M€ (env. 57%) à la charge de la Région.

- Menton (Décalage cause COVID) (de mars à décembre 2021) pour un montant de 3,2M€ dont 1,44 M€ (env. 45%) à la charge de la Région.

Monsieur Bruno DESSAIGNES a présenté le nouveau service annuel TER 2021 comme une reconduction quasiment identique du SA 2020 sur la plupart des axes et une refonte de l'offre sur la vallée du Rhône en précisant toutefois que la crise sanitaire et la baisse de fréquentation constatée conduisent actuellement à des adaptations du plan de transport avec 90 % des TER circulant en semaine et 70 % le week-end. Il a ainsi mentionné que le plan de transport sera ajusté en fonction de l'évolution de la situation et des annonces gouvernementales.

Il est prévu que les axes alpins (Valence-Briançon et Grenoble-Gap), en pleine restauration, voient leur service substitué par bus durant les travaux.

2021 verra la réouverture de la ligne de la Côte Bleue à partir du 25 avril ainsi que la fin des travaux de MGA2.

La ligne des chemins de fer de Provence devrait voir son offre évoluer en septembre 2021 avec un plan concerté avec les élus de modernisation et de rénovation complète des principales gares de la ligne.

Bruno DESSAIGNES a ensuite évoqué le chantier de travaux pour le rétablissement des circulations dans la vallée de la Roya suite aux dégâts causés par la tempête Alex et rappelé les mesures exceptionnelles mises en place par la Région en solidarité auprès des populations locales (gratuité, navettes hélicoptères, soutien financier).

Il a enfin été mentionné que la fin de l'année 2020 est marquée par la livraison de 5 trains Régiolis pour un montant de 40 M €. Ces nouvelles rames viennent renforcer le parc lié au développement des services sur Ouest Provence, puis Marseille-Aix en 2022.

A la suite de ces présentations, un débat s'est installé entre les membres du comité de suivi de dessertes ferroviaires.

Monsieur Louis NEGRE a fait part de la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvent toutes les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) durant cette période de crise sanitaire et a regretté que la Provence ne soit pas traitée au plan national de la même manière et au même niveau que la Région Ile de France. Les discussions sur le sujet ne sont toujours pas abouties. Il s'est montré particulièrement satisfait du bilan dressé au cours de ce comité et du constat que la région ait retrouvé des taux normaux au plan de la régularité de ses TER. Il s'est félicité de la bonne réaction de la SNCF qui a su se redresser face à l'ouverture d'une partie des lignes TER du territoire régional à la concurrence, en produisant de bons résultats.

Il a également remarqué les choix faits par la Région Sud pour sauver ses petites de lignes en mobilisant d'énormes investissements. Il a en effet rappelé que, même s'il relayait et appuyait autant que faire se peut, dans le cadre de ses fonctions nationales et notamment au sein du GART, la volonté locale de maintenir ses lignes de desserte fine du territoire, l'important reste l'investissement mis en place par la Région avec des millions d'euros. Il a enfin remercié le président TABAROT d'avoir permis que la Région Sud devienne un exemple et une locomotive pour les autres.

Monsieur Jean-Michel Pascal pour la FNAUT s'est ensuite exprimé pour se réjouir également des travaux et des investissements que la Région a réalisés pour sauver les petites lignes et acquérir du nouveau matériel roulant. Il a ensuite relayé plusieurs demandes d'usagers :

- Rajouter une 4ème petite ligne au territoire régional en réouvrant la liaison Digne-St Auban qui se compose de 22 km de voie ferrée sans ouvrage d'art et qui, de ce fait, ne paraît pas complexe à mettre en œuvre. La remise en route de cette ligne permettrait aux usagers des chemins de fer de Provence de poursuivre leur parcours jusqu'à Sisteron.
- Etudier le maintien du train de nuit Paris-Briançon pendant les travaux sur les lignes des Alpes en le faisant passer par Pertuis.
- Rajouter des rames aux trains Corail intervalles Marseille-Nice qui sont surchargés et augmenter leur fréquence.

Il s'est ensuite montré disponible et disposé à toute concertation et a souhaité être consulté sur tous les chantiers.

Monsieur Serge PORTAL a souhaité savoir si les projets de renforcement de l'offre en 2021 sur la ligne Avignon-Marseille concernait la branche qui passe par Arles ou celle qui passe par Cavaillon.

Bruno DESSAIGNES a précisé que les deux branches étaient concernées avec une desserte à la demi-heure en pointe de chaque côté sur la totalité de la ligne ce qui permet une desserte au quart d'heure en heure de pointe entre Marseille et Miramas. En dehors des heures de pointe, la réorganisation permet également à tous les usagers de la ligne, quelle que soit la branche, d'avoir un train à toutes les heures de la journée.

Madame Bernadette SAUDEMONT a pris la parole pour féliciter la présentation et le travail de la Région. En tant que représentante du département des Hautes-Alpes et résidant à Veynes, elle a confirmé la demande portée par monsieur PASCAL de maintenir le train de nuit pendant les travaux, y voyant là une extrême nécessité pour l'économie du territoire.

Madame Antonia DUFOUR a souhaité relayer des demandes émanant du territoire vauclusien et notamment du maire de Morières les Avignon concernant la suppression d'une desserte en début de matinée et en milieu de journée de la ligne Marseille-Avignon au service annuel 2020 ainsi que la vétusté des matériels roulant qui la desservent d'une part, et le souhait du territoire du Comtat Venaissin d'obtenir des dessertes plus tardives le soir de même qu'une continuation du service à l'identique pendant les vacances scolaires.

Monsieur Julien LANGLET a rappelé que les liaisons Avignon-Carpentras étaient conçues en lien avec la desserte de la gare d'Avignon TGV. Bruno DESSAIGNES a précisé que les horaires de desserte de la ligne étaient calculés en fonction des correspondances avec les TGV en provenance et en direction de Paris. Il a également mentionné que la ligne Carpentras-Avignon étant fortement utilisée par un public scolaire, elle connaît quelques suppressions de trains pendant les vacances scolaires. Monsieur Jérôme BAILLARGUET a confirmé le principe d'allègement de la ligne Avignon-Carpentras en période de vacances scolaires tout en gardant une desserte d'un train par heure. Il a également précisé que la refonte de l'offre de service sur Marseille-Avignon répondait aux préoccupations du maire de Morières les Avignon tant en matière d'adaptation horaire que de matériel roulant, les anciens matériels (RRR) circulant sur cette ligne ayant été, depuis, retirés de la circulation.

Bruno DESSAIGNES a rajouté que les adaptations réalisées sur la desserte Arles-Marseille viennent compenser le désengagement de l'Etat sur la desserte d'Arles par le TET Marseille-Bordeaux.

Monsieur Denis JACOB a demandé s'il était prévu une réduction du nombre d'occupation de sièges dans les voitures du fait de la crise sanitaire.

Monsieur Julien LANGLET a répondu que la Région était respectueuse du cadre réglementaire et respectait les normes en contraignant les usagers au port du masque et en mettant en œuvre toutes les autres mesures énoncées plus haut.

Monsieur Denis JACOB a souhaité également avoir des éclaircissements sur le fait que le décalage de 25 mn du démarrage des trains de Vintimille impacterait les interférences avec les migrants ainsi que des éléments sur l'état d'avancement du projet de halte ferroviaire à Venelles.

Sur le sujet du départ retardé des trains à Vintimille, Julien LANGLET a précisé que le fait de ne plus faire stationner les trains à Vintimille pendant la nuit permettait de limiter l'intrusion des migrants dans les trains et les difficultés rencontrés de ce fait sur le site de Vintimille.

A propos de la halte ferroviaire de Venelles, il a été mentionné qu'une étude sur le sujet ne pourrait être programmé que dans le cadre d'un futur contrat de plan Etat-Région. Monsieur JACOB s'est montré soucieux qu'une telle étude soit réalisée en concertation avec la mairie de Venelles. Ce sur quoi monsieur Jonathan PRIESTER a précisé que dès lors que cette étude serait inscrite à un futur contrat de plan, l'ensemble des communes et intercommunalités concernées seraient consultées.

En réponse à monsieur PASCAL et à madame SAUDEMONT, monsieur TABAROT a rappelé que la Région espérait également pouvoir garder le train de nuit mais que le sujet ne relevait pas de sa compétence mais bien de celle de l'Etat, autorité organisatrice pour les trains d'équilibre du territoire (TET).

Il a également rappelé sa priorité sur le mandat de sauver les petites lignes du territoire. Il a d'ailleurs évoqué sa demande d'appui du Sénat pour obtenir des crédits supplémentaires sur le sujet et confirmé que, face à une contrainte budgétaire forte, la priorité régionale se portait sur la préservation des petites lignes existantes dont tout particulièrement celle des chemins de fer de Provence qui relie Nice à Digne avant d'envisager la création ou réouverture de nouvelle ligne comme celle qui relierait Digne à Saint-Auban.

Monsieur TABAROT, attendu dans une autre réunion, a salué et remercié l'ensemble des membres du comité pour leur participation et la qualité des échanges.

### 3 – Consultation :

---

Julien LANGLET a présenté les différentes évolutions de la tarification en cours ou à venir dont notamment l'extension du Pass Sud Azur à la principauté de Monaco en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, l'extension de la carte Zou ! Solidaire aux personnes âgées titulaires du minimum vieillesse et la proposition de pérenniser le Pass télétravail et de tester auprès d'usagers volontaires une formule plus adaptable, au plus près des usages.

La carte ZOU ! Solidaire, nominative et gratuite, ouvre droit à une réduction de 90% sur tous les billets TER, LER (Lignes Express Régionales) et Chemins de Fer de Provence en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces cartes visaient jusqu'alors à favoriser la réinsertion dans la vie active des personnes rencontrant des difficultés diverses. Avec près d'1,2 millions de retraités dont environ 5 à 6 % titulaires du « minimum vieillesse », aujourd'hui appelé allocation de solidarité aux personnes âgées, la Région a souhaité ouvrir le bénéfice de la carte ZOU ! Solidaire à compter du 1er novembre 2020 pour mieux accompagner ces personnes disposant d'un faible quotient familial et qui, de ce fait, connaissent souvent de grandes difficultés dans leur quotidien.

Julien LANGLET a ensuite fait un point sur le sujet de l'ouverture de l'exploitation des lignes TER à la concurrence à l'horizon 2025. Il a ainsi rappelé que 2 lots ont été ouverts à la concurrence avec des objectifs ambitieux en termes de fréquentation :

Le lot Inter-métropole Marseille - Nice dans un objectif de doublement de l'offre avec 1 train par heure et par sens afin de traiter de manière plus efficace tous les trajets occasionnels sur la ligne.

Le lot Azur constitué des lignes Les Arcs/Grasse-Cannes-Menton et Nice-Tende avec un objectif de mise en place d'un système de type RER dès 2025, avant la mise en service de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).

Les chemins de fer de Provence verront la mise en place d'un service cadencé entre Nice et Plan-du-Var.

Le programme de rénovation et d'acquisition du matériel roulant à l'horizon 2025 et plus a été présenté :

- Mise en service de 8 autorails hybrides sur la ligne des chemins de fer de Provence.
- Remise à neuf d'ici 2025 de 23 trains pour un montant prévisionnel de près de 91 M€ : 15 TER 2N NG (littoral Azur) / 8 XGC (Nice-Breil-Tende).
- Démarche de « verdissement » des trains avec comme objectif de pouvoir supprimer les trains diesels sur Marseille-Aix, en les remplaçant par des trains à batterie. La première étape consiste à la réalisation d'un prototype avec 4 autres Régions pour une mise en circulation dès 2023. Investissement Région prévisionnel sur Marseille-Aix : 20 M€ (Matériels), 30 M€ (Infrastructures).
- Remplacement des trains Corail sur Marseille-Nice, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, en 2025 pour un montant prévisionnel de 250 M€
- Modernisation de l'exploitation avec adaptation des trains roulant sur la section Cannes-Vintimille en 2027 à la nouvelle signalisation (ERTMS) de SNCF Réseau, pour un montant d'investissement Région prévisionnel de 35 M€. Il a été précisé que la Région a sollicité des financements européens sur le sujet.

Madame Marine DOLLE a présenté le projet de programme régional « abris à vélos » dans les gares qui sera proposé au vote de l'assemblée régionale le 17 décembre 2020.

La Région prévoit ainsi de déployer massivement des abris vélo sécurisés dans l'ensemble des 145 gares TER de la Région, et ce à travers le contrat de performance entre la Région et SNCF Gares & Connexions, contrat présenté au vote du 17 décembre 2020. A travers cette programmation, 124 gares TER seront équipées entre 2021 et fin 2023, en complément des 21 gares déjà équipées. Dès 2021, une cinquantaine de gares feront l'objet d'études et travaux, et dès l'été le déploiement sera engagé. La Région mobilise 2.5 M€ pour cette programmation 2021, sur un total de 10 M€ sur 3 ans. L'accès au stationnement sera gratuit pour tous les titulaires de carte de transport en commun, et la réservation s'effectuera en 24h via le portail Zou ! Il a enfin été précisé que l'ambition est identique pour la ligne des chemins de fer de Provence et celles des réseaux routiers.

Julien LANGLET a mentionné que cette politique du stationnement vélo prévoit également un projet d'expérimentation au sujet de l'emport de vélos dans les trains. La question de la réservation de places vélo sur coupon dans les TER ainsi que celle de la définition des trains sensibles (posant des conflits d'usage) est en réflexion.

Monsieur PASCAL a suggéré de supprimer les strapontins dans les trains afin de redonner de la place aux voyageurs debout et en urgence dans les rames calibrées pour accueillir les vélos.

Madame DUFOUR s'est enquis de connaître les gares vauclusiennes qui seront les premières concernées par cette action.

Marine DOLLE a proposé de transmettre l'annexe de la délibération de vote qui liste les cinquante premières gares qui vont bénéficier de ce programme, dont les gares vauclusiennes, à l'issue de vote et dès validation du contrôle de légalité.

Julien LANGLET a précisé que l'idée de la Région est d'industrialiser le déploiement des abris à vélos en priorisant les plus faciles à traiter la première année afin d'aller vite. Le choix des premiers sites à équiper a été réalisé sur des critères purement techniques afin de parer au plus rapide. Dès 2021, il sera important de concerter avec les AOM de manière systémique.

Bruno DESSAIGNES a mentionné qu'au sujet des strapontins dans les trains, la Région partage l'avis de monsieur PASCAL et Il a confirmé qu'il est prévu la suppression des strapontins dans le cadre des opérations mi-vie des TER 2N NG (strapontins remplacés par des appuis ischiatiques) circulant sur la ligne Azur et que des réflexions similaires sont engagées sur le reste du parc.

L'ensemble des sujets ayant été abordés et avant de clôturer la réunion il est proposé à chacun de s'exprimer et d'explicitier leur avis sur l'ensemble des sujets mis à la consultation. Pour cela la présentation et le projet de compte-rendu seront transmis au plus tôt à l'ensemble des participants membres du comité de suivi des dessertes ferroviaires. Les avis émis seront intégrés au compte-rendu qui sera rendu public sur le portail <https://zou.maregionsud.fr/>.

Fin de la réunion à 17h40